

Albanie et région limitrophe: plan d'action.

Groupe de haut niveau "asile et migration"

2000/2158(COS) - 26/10/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 103 voix contre 74 et 14 abstentions le rapport de Mme Anna KARAMANOU (PSE, GR) sur le plan d'action pour l'Albanie et la région limitrophe, en se ralliant à la position de la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Toutefois, la résolution du Parlement s'étonne que, vu les compétences de l'Union depuis le Traité d'Amsterdam, le plan d'action soit élaboré par un groupe de travail du Conseil et non par la Commission elle-même. De même, il déplore la faiblesse des mesures proposées en matière d'asile et souligne à cet égard que les accords de réadmission conclus avec des pays politiquement instables, tels que l'Albanie, ne sont ni applicables ni conformes à l'esprit et à la lettre des traités internationaux (à noter que dans sa résolution le Parlement exige dans le même temps que les États membres appliquent les mesures légales visant à la réadmission en Albanie des personnes dont les demandes d'asile ont été rejetées). La plénière a en particulier insisté sur l'importance d'associer de manière active les collectivités locales, les ONG et les représentants de l'ONU à la mise en oeuvre du plan d'action. Des mesures ont en outre été demandées en vue de lutter plus efficacement contre la corruption et la criminalité organisée. Le Parlement préconise la mise en oeuvre de mesures spécifiques dans le domaine de l'asile et de la migration ainsi que dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Pour ce qui est des mesures liées à l'immigration, la plénière a surtout insisté sur la lutte contre l'immigration illégale (à noter que le Parlement a reconnu que pour beaucoup de personnes la filière clandestine est parfois la seule issue pour entrer sur le territoire de l'Union et qu'il n'y a dès lors pas lieu considérer l'entrée clandestine dans l'Union comme un délit). Pour le Parlement, il s'agit surtout de favoriser toutes les actions qui maintiennent la population albanaise chez elle. Pour ce qui est enfin de l'asile, la plénière demande des mesures spécifiques portant sur les kosovars et soutient les travaux préparatoires de la Commission concernant l'élaboration d'un accord de stabilité et d'association entre l'Union et l'Albanie.